



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr. générale
2 octobre 2017
Français
Original: anglais

Conférence générale

Dix-septième session

Vienne, 27 novembre-1^{er} décembre 2017

Point 16 de l'ordre du jour

Activités de l'ONUDI en rapport avec l'énergie et l'environnement

Activités de l'ONUDI en rapport avec l'énergie et l'environnement

Rapport du Directeur général

Le présent document rend compte de l'application de la résolution GC.15/Res.4 de la Conférence générale et renseigne sur les éléments nouveaux. Il complète les rapports sur l'état d'avancement des travaux présentés au Conseil du développement industriel dans les rapports annuels 2015 (IDB.44/2) et 2016 (IDB.45/2) de l'ONUDI.

I. Les nouveaux enjeux du développement

1. Au cours de l'exercice biennal, deux accords mondiaux historiques ont été conclus: le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Les services de l'ONUDI relatifs à la protection de l'environnement, fournis principalement par les Départements de l'énergie et de l'environnement, contribuent à la réalisation des objectifs énoncés dans ces deux accords, le but essentiel étant d'amener l'industrie à exploiter les ressources non renouvelables de manière plus rationnelle. Une utilisation plus rationnelle des ressources permettrait en effet de réduire les coûts économiques tout en limitant la production de déchets et, en conséquence, la pollution. Dans le même temps, si les besoins en ressources diminuent, les activités d'extraction et de traitement exerceront moins de pression sur l'environnement.

2. Le terme de ressources peut être compris dans son acception générale, soit comme des entrants dans le cadre d'un procédé de fabrication (combustible, minéraux, matières premières ou eau), soit comme des biens communs (terre, eau et air). Dans les deux cas, l'idée de réduire leur utilisation au minimum et d'introduire des innovations systémiques pour les préserver reste une priorité. Une utilisation plus rationnelle des ressources passe par la substitution de sources d'énergie renouvelables aux combustibles fossiles, la maîtrise de l'énergie et des matières premières dans les

Pour des raisons d'économie, le présent document n'a pas été imprimé. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



procédés de fabrication ainsi que la fabrication de produits eux-mêmes économes en énergie et en matières premières, et la réduction du volume des déchets polluants produits par la transformation de précieuses matières premières. En exploitant les ressources de manière rationnelle et innovante, les entreprises industrielles, petites ou grandes, améliorent leur productivité et leur compétitivité, trouvent de nouveaux débouchés et créent des modèles d'affaires.

3. Pour rendre les villes écologiquement viables, il faudra dissocier la croissance économique de l'exploitation des ressources dans le cadre d'une industrie à faible émission de carbone, tout en créant des emplois verts qui profiteront aux jeunes. Ces villes abriteront des parcs éco-industriels, essentiels à une économie circulaire.

II. Aperçu des services

4. La plupart des activités relatives à la protection de l'environnement sont du ressort de deux départements de l'ONUDI: le Département de l'énergie et le Département de l'environnement. Ils ont, par nature, des champs d'activité qui se recoupent, et souvent, ils posent les conditions préalables à l'activité industrielle proprement dite, par des services aussi différents que a) la mise en place de miniréseaux électriques permettant de produire de l'énergie quand il n'y en a pas du tout ou pas suffisamment; b) l'introduction de nouvelles technologies, quand celles qui existent déjà sont interdites au titre de régimes internationaux en matière d'environnement, tels que le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone; ou c) l'appui apporté aux industriels et aux collectivités pour les aider à définir d'un commun accord et à appliquer un mode de gestion de l'eau potable, afin que les secteurs dépendants des ressources en eau puissent continuer à produire malgré les changements climatiques. Dans d'autres cas, des fonds consacrés à des questions environnementales, comme la lutte contre les polluants organiques persistants, permettent de créer des activités industrielles inédites et innovantes, consistant par exemple à remanufacturer et à recycler les déchets d'équipements électriques et électroniques.

5. Bien qu'à l'heure actuelle ces services soient financés presque exclusivement par des contributions volontaires, on peut considérer que ce financement est sûr, compte tenu de l'intérêt que trouvent de nombreux donateurs à investir dans des activités en rapport avec l'énergie et l'environnement. Les plus grands bailleurs d'aide bilatérale qui s'intéressent aux questions d'énergie sont l'Australie, l'Autriche, le Japon et la Suisse. L'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la Norvège, la République de Corée et la Suède apportent également un financement. Toutefois, une part considérable de ces activités est financée par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Les projets découlant des conventions réglementant les produits chimiques bénéficient d'un financement généreux du FEM et du Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal. La Suisse est un important bailleur d'aide bilatérale, qui encourage la maîtrise des ressources dans les activités de fabrication ainsi qu'une production propre. Viennent ensuite la Commission européenne et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui s'intéressent à des domaines étroitement apparentés. Parmi les bailleurs d'aide bilatérale qui financent surtout la sécurité des produits chimiques, la maîtrise des ressources et la lutte contre les problèmes de ressources en eau, on compte l'Autriche, la Chine, l'Espagne, la France, l'Inde, Israël, le Japon, la Norvège, la Slovaquie et la Slovénie.

6. Par la nature et la qualité de l'assistance qu'ils apportent, les deux départements se sont imposés, dans de nombreux domaines, comme des acteurs de premier plan à l'échelle internationale. Pour le Département de l'énergie, il s'agit de la mise en place de miniréseaux et de l'amélioration de la maîtrise de l'énergie dans les entreprises de taille moyenne. Ce département coordonne aussi l'échange d'informations sur les technologies et le financement, en particulier dans le cadre d'interventions axées sur la maîtrise de l'énergie et la promotion des sources d'énergie renouvelables dans des entreprises de taille moyenne. Il est idéalement placé pour, d'une part, transformer les conditions du marché de sorte qu'il soutienne et stimule une activité industrielle fondée

sur une utilisation rationnelle de l'énergie ainsi que les investissements consacrés à des mesures d'économie d'énergie, et, d'autre part, lancer avec les autorités municipales des partenariats et des projets innovants. Plusieurs régions se sont tournées vers l'ONUDI pour lui demander de les aider à surmonter les obstacles à l'essor des investissements, des marchés et des activités industrielles auquel peuvent donner lieu l'exploitation de sources d'énergie renouvelables et la maîtrise de l'énergie.

7. Le Département de l'environnement est le premier à aider les industriels à appliquer les régimes internationaux en matière d'environnement et à utiliser des technologies écologiquement viables, que ce soit au titre du Protocole de Montréal ou de la Convention de Minamata sur le mercure. Sa contribution à la maîtrise de l'énergie et à une production propre fait de lui le chef de file mondial dans ce domaine. En ce qui concerne l'économie circulaire, nombre des projets et programmes du Département qui ont vu le jour depuis le début de 2016 ont été conçus, souvent en plus de leur objectif principal, pour contribuer à l'économie des ressources. Par ailleurs, le Département facilite l'action menée par différents services de l'ONUDI pour aider les pays à prendre les mesures qui s'imposent afin de faire adopter des pratiques plus circulaires dans leurs activités économiques, notamment industrielles. Ainsi, compte tenu de son mandat (un développement industriel inclusif et durable) et des compétences qu'elle détient non seulement en matière d'environnement, mais aussi d'énergie, d'agro-industrie, de capacités commerciales et de services consultatifs, l'ONUDI est devenue, dans les pays en développement et les pays en transition, une experte fiable et reconnue de différents aspects de l'économie circulaire.

8. Les services de protection de l'environnement de l'ONUDI veillent à l'institutionnalisation de la problématique hommes-femmes, c'est-à-dire à la prise en compte systématique des préoccupations et du vécu des femmes et des hommes dans l'analyse des besoins et dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets et des programmes. Par ailleurs, des projets sont spécialement consacrés à l'autonomisation des femmes dans le cadre d'une industrie manufacturière viable et à la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques. Les programmes phares, comme une très large part de projets hors programme, sont assortis de stratégies d'institutionnalisation de la problématique hommes-femmes.

9. Sans prétendre à l'exhaustivité, le présent rapport fournit un certain nombre d'exemples qui illustrent la contribution des projets de l'ONUDI relatifs à l'environnement à un développement industriel inclusif et durable. Grâce au rôle que joue l'Organisation dans les instances, les réseaux et les partenariats d'envergure mondiale, les stratégies qui ont fonctionné dans certains pays peuvent de plus en plus être transposées à une plus grande échelle et reproduites dans d'autres pays, de nouvelles synergies peuvent être dégagées et l'efficacité de l'action accrue.

III. Assistance technique à l'industrie

10. Un programme de transfert de technologies énergétiques propres à faible émission, notamment de carbone, a été lancé en coopération avec le Gouvernement japonais en vue de diffuser et d'implanter rapidement des technologies, des produits, des services et des systèmes à faible émission de carbone, comme de petits systèmes de production d'électricité fonctionnant à l'énergie hydraulique ou à l'énergie à la fois hydraulique et solaire. Un projet pilote de démonstration portant sur un système sophistiqué de stockage d'énergie dans des batteries est en cours d'organisation au Maroc.

11. Dans le cadre du programme conduit conjointement par l'ONUDI et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour une production propre et économe en ressources et des projets régionaux SwitchMed et EaP Green, 582 évaluations ont été réalisées à l'échelle de l'entreprise depuis le début de 2016. Des méthodes ont également été conçues pour diffuser au moindre coût des pratiques de production propres et économes en ressources auprès des petites et moyennes entreprises. Ainsi, depuis la mi-2016, plus de 100 000 entreprises ont bénéficié de solutions de production propres et économes en ressources, d'une valeur de 20 millions

de dollars, dans le cadre de projets autofinancés ou financés par des tierces parties. Les évaluations ont été réalisées par le réseau mondial de production propre et économe en ressources, dirigé par l'ONUDI, qui compte 65 membres. L'intérêt croissant que suscitent les parcs éco-industriels promet une généralisation de modes de production propres et économes en ressources, et des synergies fructueuses. Pour l'heure, l'ONUDI a créé, à titre expérimental, des parcs éco-industriels en Afrique du Sud, en Chine, en Inde, au Maroc et dans huit pays d'Amérique latine.

12. Parmi les initiatives mondiales coorganisées par l'ONUDI et le PNUE, on peut également citer le Centre et Réseau des technologies climatiques de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Pour donner suite aux demandes de pays en développement exposés aux conséquences des changements climatiques, le Centre leur fournit une assistance technique sur des technologies d'adaptation et d'atténuation.

13. Dans 17 pays, les activités menées par l'ONUDI pour maîtriser les polychlorobiphényles consistent non seulement à éliminer ce polluant organique persistant, mais aussi à fournir des technologies de décontamination et, dans certains cas, à aider à mettre en place dans les entreprises des services spécialisés. L'appui que fournit l'ONUDI, généralement dans le cadre de la modernisation et de la mise à niveau du réseau électrique, contribue à abaisser considérablement les obstacles à une telle opération.

14. L'ONUDI consolide son assistance technique par un dispositif de financement destiné à stimuler les investissements, en particulier ceux du secteur privé. L'exemple le plus révélateur est l'organisation et la gestion du programme du Réseau consultatif pour le financement privé, qui consiste à présélectionner des projets prêts à être financés et à les proposer à des investisseurs privés.

15. Pour aider les pays à répondre à la demande du marché au niveau national, l'ONUDI les aide à créer des services consultatifs haut de gamme sur les meilleures technologies industrielles de maîtrise de l'énergie qu'on puisse trouver, en particulier sur des systèmes de gestion de l'énergie conformes à la norme ISO 50001.

16. La mise en œuvre du Protocole de Montréal vise à éliminer complètement un certain nombre de substances utilisées dans les procédés de fabrication. En Chine, l'ONUDI est chargée de convertir la totalité de la production de petits climatiseurs faisant appel à de telles substances. Ces climatiseurs monosplit sont des produits très répandus, puisqu'il s'en vend chaque année plus de 100 millions dans le monde, dont environ 70 % sont fabriqués en Chine. Rien qu'en Chine, les techniques les plus couramment utilisées dans ce secteur ont, chaque année, le même effet sur le climat que 121 millions de tonnes d'émissions de dioxyde de carbone. L'intervention de l'ONUDI consiste à fournir aux fabricants des technologies permettant de réduire de 99 % ces effets néfastes sur le climat, et à aider à les commercialiser.

17. En 2017 a démarré un projet régional associant 13 pays d'Amérique latine, qui visait à promouvoir une gestion écologiquement rationnelle des polluants organiques persistants présents dans les déchets d'équipements électriques et électroniques. Il s'agissait de renforcer les activités industrielles de recyclage de ces déchets en les rendant plus viables et circulaires. Des projets semblables ont été élaborés pour les sous-régions couvertes par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté de développement de l'Afrique australe.

18. Dernièrement, l'ONUDI a commencé à mettre en œuvre un projet de véhicules électriques en Chine, son objectif étant de transformer le marché de l'automobile par la normalisation, le développement des infrastructures et la mise en place, à titre expérimental, d'une flotte de 1 000 véhicules électriques.

19. L'accès au marché est censé favoriser l'essor des technologies sans mercure dans le secteur de l'extraction d'or artisanale et à petite échelle, lequel fait vivre plus de 60 millions de personnes dans le monde. L'ONUDI aide ce secteur à adopter des technologies d'extraction qui ne font pas appel au mercure, lui permet de se structurer, expérimente des modèles d'affaires viables et définit les conditions nécessaires à

l'obtention d'une homologation. Elle y parvient, notamment, dans le cadre d'un partenariat avec la raffinerie d'or suisse Argor. L'Organisation se bat pour faire cesser l'utilisation du mercure comme d'un catalyseur dans la production de produits chimiques à grande échelle, première source de pollution au mercure.

20. L'ONUDI met en œuvre des solutions innovantes consistant notamment à généraliser le leasing chimique dans l'industrie, avec le concours de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Suisse, ou à promouvoir la géothermie dans les pays africains de la vallée du Rift, avec l'appui du Japon.

IV. Appui à l'élaboration des politiques et des réglementations

21. L'ONUDI continue à contribuer au débat international sur les moyens de concilier protection de l'environnement et développement industriel. Parmi les actions qui, par nature, s'étendent au-delà de la période considérée, on peut citer l'engagement de l'Organisation en faveur d'une extraction minière sans mercure, qui dure depuis une dizaine d'années et a contribué dans une large mesure à l'adoption de la Convention de Minamata sur le mercure, entrée en vigueur le 16 août 2017. De même, l'Accord de Paris sur les changements climatiques a largement bénéficié des travaux menés par le Groupe de travail sur la gestion de l'énergie, dirigé par l'ONUDI, dans le cadre du Groupe ministériel sur l'énergie propre. Enfin, l'amendement au Protocole de Montréal adopté en 2016 à Kigali a bénéficié bien davantage des conseils techniques de l'Organisation que de ceux dispensés par d'autres organismes d'exécution.

22. Dans le cadre de l'application des conventions réglementant les produits chimiques (Protocole de Montréal, Convention de Stockholm et Convention de Minamata), l'ONUDI fournit actuellement à 81 pays un appui en matière d'élaboration d'orientations, de réglementation et d'action publique. Dans 16 de ces pays, une stratégie d'exécution des obligations énoncées dans le Protocole de Montréal a été élaborée en concertation avec les pouvoirs publics, notamment le cadre réglementaire et toutes les activités concernant les entreprises et la formation.

23. L'ONUDI est membre du Partenariat pour l'action en matière d'économie verte (PAGE), un mécanisme de collaboration associant cinq organismes des Nations Unies. Elle participe à de nombreuses activités dans les pays partenaires du PAGE pour favoriser une économie verte.

24. Les parcs éco-industriels sont un moyen important de mieux maîtriser les ressources et de transposer à une plus grande échelle l'action menée dans ce sens. L'ONUDI travaille en partenariat avec l'Agence allemande de coopération internationale et le Groupe de la Banque mondiale pour définir les principes directeurs régissant ces parcs. Cela permettra de débloquer plus facilement une assistance technique et un soutien financier supplémentaires pour les créer.

V. Instances et réseaux d'envergure mondiale

25. Dans le cadre de son action de mobilisation, l'ONUDI offre aux décideurs, aux experts et aux partenaires du monde de l'industrie un espace d'échanges où ils peuvent progresser dans la mise en œuvre du Programme 2030 et relever de concert les défis du développement. Une de ses manifestations phares, le cinquième Forum de l'énergie de Vienne, a eu lieu en mai 2017 et réuni plus de 1 650 participants venus de 128 pays. Les conclusions de leurs délibérations contribueront au Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

26. En juin 2016, la quatrième Conférence sur l'industrie verte, qui s'est tenue à Ulsan (République de Corée), a porté sur le thème "Green Industry for Sustainable Cities" (Une industrie verte pour des villes écologiquement viables) et rassemblé 400 participants venus de 25 pays. En juin 2017, l'ONUDI a invité les représentants de 50 pays en développement à examiner la question de la réduction progressive de

l'utilisation des substances nocives pour le climat récemment ajoutées aux listes figurant dans le Protocole de Montréal.

27. Participante active au débat sur l'économie circulaire, l'ONUDI a organisé, en Uruguay, un forum à l'intention des pays d'Amérique latine et, en Slovaquie, un atelier sur l'économie circulaire dans l'industrie automobile. Par ailleurs, elle a donné des conseils à ce sujet dans le cadre de consultations organisées en marge des activités du Groupe des Vingt et de l'opération de reconstitution des ressources de la Caisse du FEM. Elle a également participé à des missions de la Commission européenne en Colombie et en Afrique du Sud.

28. En juin 2017, l'ONUDI a nommé un responsable du Groupe de travail sur la gestion de l'énergie pour accélérer l'adoption, au niveau mondial, de systèmes de gestion énergétique dans les locaux industriels et commerciaux, dans le cadre de collaborations intergouvernementales.

29. Au cours des mois écoulés, le réseau mondial de centres régionaux pour les énergies renouvelables a continué de se renforcer et de se développer. Il existe désormais des centres pour les Caraïbes, pour le Système d'intégration de l'Amérique centrale, pour l'Afrique de l'Est, pour le Pacifique et pour la Communauté de développement de l'Afrique australe, et un centre distinct pour les petits États insulaires en développement.

VI. Perspectives

30. Les services d'appui que fournit l'ONUDI dans le domaine de l'énergie et de l'environnement aident le secteur de l'industrie à maximiser sa productivité tout en utilisant le moins de ressources possible, tant à l'échelle des entreprises qu'à l'échelle nationale, lui permettant de devenir plus rentable et plus résilient. Le recours à de nouvelles technologies et à de nouveaux modèles d'affaires dans l'industrie permet de réduire les besoins des pays en ressources. Celles-ci sont remplacées par des ressources renouvelables, qui contribuent à allonger la durée de vie utile des produits, lesquels deviennent à leur tour des ressources à la fin de leur vie utile. D'autres projets contribuent directement à réduire la pollution et, par conséquent, le gaspillage de ressources. D'autres interventions ont pour but essentiel de veiller à ce que les services énergétiques nécessaires pour permettre le fonctionnement des unités de production existent et soient abordables. Désormais, nombre d'entreprises industrielles et de pouvoirs publics défendent une utilisation plus rationnelle des ressources. Des groupes régionaux ont commencé à coordonner leurs objectifs stratégiques et leur action réglementaire. Bien que cette démarche soit la plus courante dans les domaines de l'énergie et de la lutte contre certains polluants, la coordination se renforce aussi dans le domaine de la gestion des matières premières, compte tenu des bienfaits écologiques et du potentiel économique de cette action.

31. Si les pouvoirs publics et l'industrie ont de plus en plus d'avantages réciproques à tirer d'une utilisation rationnelle des ressources, cette démarche les expose dans le même temps à de plus grandes difficultés. En effet, bien qu'elle soit liée à des considérations environnementales, la maîtrise des ressources est de plus en plus déterminée par les marchés, où peuvent se jouer une pénurie ou des restrictions d'accès, et où les partenaires commerciaux peuvent exiger le respect de cette exigence. Ces facteurs, aujourd'hui très déterminants, devraient l'être encore davantage demain. Si des mesures sont prises pour appliquer les conventions sur les changements climatiques ou sur l'environnement, ce n'est pas le cas pour ce qui est de progresser vers une utilisation plus rationnelle des matières premières et une économie circulaire. À cet égard, l'ONUDI peut apporter un appui équilibré aux pays en définissant des objectifs réalistes, en prévoyant la marche à suivre et en les aidant à accéder aux moyens nécessaires pour mettre progressivement en place une économie circulaire. Outre la coopération technique, cela pourrait aussi nécessiter la mise en place de moyens de communication interétatiques plus nombreux et plus efficaces en vue de la collecte et de l'analyse des données, de la mise en commun des bonnes pratiques, de l'échange de conseils sur les conséquences possibles des événements en cours et de la concertation

sur les spécifications techniques requises. Dans un environnement en perpétuelle mutation, ces moyens de communication faciliteront l'adaptation et la transition, en fonction des moyens dont disposent les pays, de l'ambition de leurs objectifs et de leur niveau de développement.

32. Les services fournis par l'ONUDI dans le domaine de la protection de l'environnement continueront à aider les pays en développement et les pays en transition à s'industrialiser de manière inclusive et durable et à réduire les effets néfastes de leurs activités industrielles sur l'environnement, tout en améliorant la maîtrise des ressources et la productivité de leur industrie. L'Organisation s'intéressera, en particulier, aux moyens de contribuer à la réalisation de plusieurs objectifs de développement à la fois, puisqu'ils sont extrêmement imbriqués. Dans les domaines de l'énergie et de l'environnement, les liens de coopération avec les institutions de financement du développement se sont considérablement resserrés, ce qui permet de passer plus rapidement du stade de la démonstration à celui de la transposition à une plus grande échelle. Cette tendance devrait se prolonger, et l'accent être mis sur les sources d'énergie renouvelables, l'extraction artisanale de l'or, la maîtrise des ressources et l'économie circulaire. En jouant un rôle moteur dans ces domaines, l'ONUDI augmente ses chances d'obtenir des fonds de multiples donateurs et d'établir de solides partenariats sur différentes questions, afin de créer des programmes plus complémentaires, susceptibles d'être plus efficaces et plus faciles à transposer à une plus grande échelle. Elle s'emploiera plus activement à mettre au point des projets susceptibles d'intéresser de nouveaux bailleurs de fonds, en particulier ceux qui contribuent au Fonds vert pour le climat. Ainsi, les besoins de l'industrie en matière d'adaptation aux changements climatiques et de résilience se traduiront par des propositions cadrant avec les objectifs de ce Fonds. Dans les États participants, le Programme de partenariat entre pays permet, lors de l'élaboration de la stratégie de développement industriel du pays, de proposer des mesures axées sur la maîtrise des ressources et l'économie circulaire et d'examiner leur applicabilité.

VII. Mesure à prendre par la Conférence

33. La Conférence est invitée à prendre note des informations communiquées dans le présent document.
